



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX
CAILLY AUBETTE ROBEC**



CONCERTATION SUR LE PROJET DE SAGE



Projet de SAGE soumis
à enquête publique

INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION OU NON D'UN DEBAT PUBLIC OU D'UNE CONCERTATION

Aucune concertation n'a eu lieu en application des textes législatifs et règlementaires, notamment l'article L.121-16 ou tout autre texte en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision.

La procédure de révision du SAGE n'exige pas la mise en œuvre d'une procédure de débat public, ni la mise en œuvre d'une concertation au sens de l'article L.121-16.